



Pass culture & sport

Formulaire à compléter et à remettre au CCAS avec les pièces justificatives



Composition familiale :

	Demandeur	Conjoint
Nom		
Prénom		
Année de naissance		
Adresse		
Téléphone		
Adresse mail		
Profession		

J'accepte que le CCAS m'envoie par mail des informations sur les spectacles et évènements éligibles aux paiements en PASS culture et sport;

J'accepte que le CCAS m'envoie par mail des informations sur les actions du CCAS qui peuvent me concerner;

Il sera possible à tout moment d'arrêter l'envoi de ces mails d'information du CCAS, par simple appel téléphonique au 02.99.43.77.34 ou par mail à ccas.bain@ville-baindebretagne.fr

Enfants concernés par une demande de PASS :

Année 2023-2024	NOM	Prénom	Date de naissance	Situation scolaire
1				
2				
3				
4				
5				
6				

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le présent dossier, avoir pris connaissance du règlement de l'aide «Pass' sport – culture» et certifie répondre aux critères d'attribution qui y sont énoncés.

<u>Pièces à fournir :</u> <ul style="list-style-type: none">✓ Formulaire complété et signé✓ Avis d'impôts établi en 2023 sur la base des revenus 2022✓ Attestation quotient familial CAF✓ 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois✓ Copie du livret de famille	Date et signature du ou des représentants légaux, (précédées de la mention « lu et approuvé »)
--	---

Dossier à déposer au CCAS – centre administratif –17 rue de l'hôtel de ville - 35470 BAIN DE BRETAGNE ou par mail à ccas.bain@ville-baindebretagne.fr



Pass culture & sport

Règlement de l'aide



Préambule : Le « Pass culture & sport » est destiné à aider financièrement les familles résidant sur la commune à accéder à des activités sportives et/ou culturelles au sein d'une association de la commune; à bénéficier de séances de cinéma sur la commune ou à participer à un spectacle ou à un festival sur la commune.

Article 1 : critères d'attribution :

La famille candidate **au bénéfice de cette aide** doit répondre aux conditions suivantes :

- Résider à Bain-de-Bretagne
- Pratiquer une activité au sein d'une association sportive ou culturelle de Bain-de-Bretagne
- Souhaiter bénéficier de séances **de cinéma** au cinéma de Bain-de-Bretagne
- Souhaiter bénéficier d'un spectacle ou participer à un festival organisé sur la commune.

L'aide sera versée à chaque membre de la famille. Il ne sera accordé qu'une seule aide par an et par famille.

Le dossier devra être déposé auprès du CCAS. Tout dossier incomplet sera refusé par le service.

Les bénéficiaires de l'aide s'engagent à pratiquer l'activité sportive ou culturelle sur l'année et/ou à profiter des séances de cinéma à Bain-de-Bretagne dans l'année et/ou à profiter d'un spectacle sur la commune organisé sur l'année.

Article 2 : calcul du montant de l'aide

Cette aide est versée sous la forme d'un carnet de bons de 5€ chacun. Chacun des membres de la famille reçoit ce Pass' nominatif. Le montant du Pass' de 25€ ou 50€ est fonction du montant du quotient familial calculé par le CCAS.

Lors de l'étude du dossier, toute situation particulière sera étudiée par le service CCAS et si besoin par les élus référents.

Article 3 : Montant de l'aide

Quotient	Montant de l'aide
1 ^{ère} tranche	50 €
2 ^è tranche	25 €

Article 4 : Versement de l'aide accordée

Après acceptation du dossier, l'aide accordée sera versée sous la forme d'un carnet de bons d'une valeur de 5€ chacun. Ces bons participeront au règlement des associations pour l'activité choisie. La commune se chargera de rembourser, par mandat administratif, les associations concernées, après réception des justificatifs.

Les bons ne peuvent pas servir en dehors de la commune de Bain-de-Bretagne.